

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de : *SERRAVAL*

ARRÊTÉ ARR_122012 **De non-opposition à une déclaration préalable** **Au nom de l'état**

Le Maire de Serraval,

Vu la déclaration préalable présentée le 24 janvier 2012, par Monsieur Philippe DIDION, demeurant à : SERRAVAL (74230) – La Sauffaz et enregistrée par la Mairie de Serraval sous le numéro DP 074 265 12 X 0001,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le règlement national d'urbanisme,

Vu le plan de prévention des risques (PPR) approuvé le 12/09/1994 : Zone blanche;

Considérant que le projet objet de la demande consiste, sur un terrain situé au lieu dit «La Sauffaz» parcelle B n° 1268 à Serraval (74230), en la pose d'un abri de jardin ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Serraval, le 1^{er} mars 2012

Le Maire, au nom de l'Etat
Jean-Louis RICHARME

NOTA BENE : L'attention du maître d'ouvrage est attirée sur le fait que la prise en compte dans son projet des règles de construction, d'utilisation et d'exploitation du plan de prévention des risques est de sa responsabilité.

L'affichage de non opposition à une déclaration préalable est réalisé, pendant toute la durée du chantier, sur un panneau rectangulaire de 80 cm comprenant toutes les mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 6/06/07 (JO 21/06/07)

DP 074 265 12 X 0001